PARTICIPATION AUX GT PROTOCOLAIRES

BUREAU NATIONAL, AIX-EN-PROVENCE,
LE 10 JANVIER 2017

premier syndicat de la dgac

L'APPLICATION D'UN MAUVAIS PROTOCOLE !

Certains syndicats mettent en avant la participation aux GT protocolaires pour expliquer leur signature. Le contenu de l'accord ne serait donc pas si bon que çà ? Cautionner la politique de l'administration à ce prix, est-ce responsable ?

LES GT SONT L'APPLICATION DU PROTOCOLE

La participation aux GT protocolaires est permise, selon la loi, aux seuls signataires du texte d'accord. Cet élément entre en jeu dans le choix de signer ou non un protocole. Mais cette participation à ces GT amène plusieurs questions et travers.

La première question qui se pose est le rôle des GT protocolaires. **Ils sont organisés afin d'aider l'administration à mettre en œuvre le protocole.** Il n'est **pas question**, et il n'en a jamais été, **de renégocier** le protocole. Le protocole fixe un cadre ou une orientation dans lesquels les GT doivent travailler. Ainsi, dans ces GT, syndicats signataires et administration sont amenés à définir des modalités pratiques d'application du protocole.

Des GT protocolaires ont commencé. Pourtant, les communications des signataires vers les personnels sont rares, négatives voire inexistantes. Tout se déroule en secret. Les signataires sont-ils à ce point frileux pour révéler toute l'étendue de ce mauvais protocole ?

La deuxième question qui se pose est l'influence qui peut être apportée dans ces GT. En effet, le cadre a beau être défini dans le protocole, il reste parfois quelques marges de manœuvre dans des domaines manquant de précisions. Mais cela reste marginal par rapport aux objectifs principaux du protocole.

Afin de défendre les intérêts des personnels, les syndicats ont besoin de connaître les intentions de l'administration. Les GT peuvent parfois préciser ces intentions. Mais **cela ne peut pas être une justification pour signer un texte** et participer à son application ! Il y a bien d'autres moyens pour les syndicats d'intervenir ou d'obtenir ces informations.

Enfin, ces GT permettent à certains syndicats en mal de reconnaissance de faire de la présence dans le dialogue social et d'exister.

QUELQUES EXEMPLES

Le **protocole 2016-2019** prévoit de recruter des agents sous statut CDI en lieu et place des Ouvriers d'État. La participation à ce GT cautionnera **la fin du statut des Ouvriers**, sans pouvoir s'y opposer.

Concernant la Filière Technique, l'administration veut **mettre en place l'organisation cible** de son projet de service. Les signataires ne pourront plus ni modifier ni s'opposer à une orientation fixée dans le protocole, et non négociable, faut-il le rappeler.

Les expérimentations RH ICNA dans les approches prévoient **une hausse de productivité de 15 %**, les GT ne serviront qu'à manipuler les tours de services pour y arriver et toucher la prime attenante. De l'argent contre les conditions de travail. Tous les autres GT sont à l'avenant. Non merci.

L'USAC-CGT n'a pas signé ce **protocole inéquitable, truffé d'incohérences, de mesures injustes et indécemment catégorielles.** L'USAC-CGT garde toute sa liberté pour défendre réellement tous les personnels, quelle que soit leur catégorie.

Demande de bulletin d'adhésion

Nom Prénom :.....

Corps :..... Service :.....

Email :..... Tél :.....

1, Rue Vincent Auriol
13617 Aix-en-Provence cedex
Tél. : +33.4.42.33.76.85
Fax : +33.4.42.33.76.94
www.usac-cgt.org

Union Syndicale
de l'Aviation Civile
CGT